

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE L'ESCARÈNE Séance du mercredi 25 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi vingt-cinq février, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué le mardi dix février deux mille vingt-six, s'est réuni au siège de la mairie de L'Escarène, sous la présidence du docteur Pierre Donadey, maire.

Étaient présents : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe

Absents représentés : SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAÏN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Absents excusés : BRACCO Patrice, DORDE Maeva, CHIBANI Franck

Absents : BEUGNIET Pierre, ANTOINE SAVARY Kathia

Madame Rolande Sablayrolles a été nommée secrétaire de séance

Délibération n°: 26 02 05

Objet :

Adoption de la convention générale multisite définitive avec l'EPFR

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 324-1 et suivants relatifs aux établissements publics fonciers ;

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu la convention type d'adhésion et les statuts de l'Établissement Public Foncier Régional ;

Considérant que l'EPFR a pour mission de mener des actions foncières en vue de la réalisation de projets d'aménagement, de développement économique, de logement ou de renouvellement urbain ;

Considérant que l'adhésion à l'EPFR permet à la commune de bénéficier d'un appui technique, financier et opérationnel dans la mise en œuvre de sa politique foncière et le portage des opérations durant un minimum de 5 ans ;

Considérant que cette adhésion s'inscrit dans le projet de la commune en matière de logement et en particulier en matière de logements seniors ou de logements étudiants ;

Considérant que la commune souhaite, dans ce cadre, conclure une convention type avec l'EPFR relative à une opération d'habitat à caractère multisites

Transmis à la Préfecture le : Date visa

Affiché le : 29/05/26

AR Préfecture

006-210600573-20260226-260205B-DE
Reçu le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026

Vu la délibération 25 10 14 a adoptée par le conseil municipal le 24 octobre 2025 relative à l'adhésion à l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) et l'approbation d'une première version de la convention multisites

Vu l'engagement pris par le Conseil municipal lors de cette délibération de redélibérer en cas de modifications demandées par l'EPFR, une nouvelle délibération du Conseil Municipal sera soumise pour approbation des versions révisées.

Considérant les modifications légères apportées par l'EPFR sur cette convention suite à son comité de direction,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé du maire, après en avoir délibéré

- Maintient sa décision l'adhésion de la commune à l'Établissement Public Foncier (EPFR).
- Approuve la dernière version de la convention relative à une opération d'habitat à caractère multisites, annexée à la présente délibération
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette adhésion et de la convention susmentionnée, ainsi que tout avenant y afférent.
- Dit que les dépenses afférentes à la participation financière de la commune seront inscrites au budget communal

Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 16

Pour : DONADEY Pierre, BARRIOS-BRETON Marie-Thérèse, VALLAURI Jean-Claude, DUQUESNE Céline, SABLAYROLLES Rolande, NITART France, ROMERO Muriel, LUPOTTO Gérard, DUPONT Martine, SOUMATI Marie-Christine, VRIGNON Bertrand, SIMON Raphael, LACOUT Philippe, SALTON Gérard représenté par DUQUESNE Céline, ZIZZO François représenté par VALLAURI Jean-Claude, DOTTAIN Laurence représentée par DONADEY Pierre

Contre : /

Abstentions: /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Rolande SABLAYROLLES



Transmis à la Préfecture le : Date visa
Affiché le : 29/05/26

LE MAIRE
Docteur Pierre DONADEY



AR Préfecture
006-200600573-20260226-260205B-DE
Reçu le 29/05/2026
Publié le 29/05/2026